

Résolution présentée par la délégation de la

République unie de Tanzanie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La lutte contre la pauvreté, le chômage et la faim dans le monde.

L'Assemblée Générale,

Constatant de fortes disparités démographiques entre les différents continents et pays du monde,

Alarmée par la faim chronique qui touche environ 735 millions de personnes dans le monde en 2022 qui est la préoccupation de l'objectif de développement durable n°2,

Rappelant que dans certains pays africains et d'Asie du Sud-Est, plus de 23 travailleurs sur 100'000 sont victimes d'accidents du travail mortels et que certains États africains présentent un taux de chômage supérieur à 17%,

Ébranlée par l'horreur des traitements réservés aux migrants à la recherche d'une vie meilleure dans leur pays d'accueil et durant leur voyage,

Décide d'encadrer le départ volontaire et le transport d'individus en situation de précarité vivant dans des pays en développement en direction de pays développés dont la faible natalité ne permet pas un équilibre démographique durable ;

- de leur délivrer des contrats de travail de longue durée sans contrepartie salariale, accompagnés de permis de séjour à liberté de mouvement restreinte, sous tutelle de leur employeur ;
- de créer l'organisation *CARE* qui se chargera des procédures administratives mentionnées au point précédent et s'assurera que les besoins primaires des travailleurs soient garantis par leur employeur ;
- de redistribuer une partie des impôts versés au pays d'accueil par les employeurs à des ONG œuvrant pour le développement des pays dont sont originaires les travailleurs migrants ;
- de conclure des accords économiques et migratoires internationaux encadrant les points précédents, entre les pays prenant part au projet.

Le texte français fait foi